



Communiqué

Surveiller, standardiser, déposséder : la numérisation des copies à marche forcée

9 mai 2021

Le ministère entend imposer aux correcteurs des épreuves du baccalauréat de corriger des copies numérisées à compter de 2021.

Ce dispositif a peut-être la vertu de simplifier l'organisation de l'examen en évitant le transport des copies et les risques de perte qu'il implique. Mais sa mise en œuvre se fera au détriment de la qualité de la correction et détériorera davantage encore les conditions de travail des correcteurs.

Les contraintes de la correction sur écran rendent en effet particulièrement difficiles et chronophages le feuilletage des copies, leur comparaison, leur éventuel reclassement en fonction des sujets ou des notes provisoirement attribuées. C'est tout un savoir-faire qui contribue à la bonne et juste évaluation des copies qui se trouve ainsi remis en question.

La correction sur écran entraîne une fatigue oculaire et physique médicalement avérée.

Sans équipement informatique adéquat ou connexion internet fiable et efficace, de nombreux collègues devront se rendre dans leur établissement pour corriger, ce qui alourdira encore leur tâche.

La correction en ligne et l'enregistrement des métadonnées constituent une surveillance inadmissible du travail des correcteurs et un acte de défiance sans précédent.

Elle rend le processus de correction dépendant d'une plateforme informatique, dont le bon fonctionnement et la sécurité ne sont pas avérés. La surprise du ministère devant la paralysie des plateformes du CNED ou des ENT cette année peut légitimement nous inquiéter.

Dans le même temps, la numérisation des copies n'a même pas l'excuse de l'efficacité car, selon les académies, elle réduit d'une à trois journées le temps dévolu aux correcteurs pour l'évaluation des copies.

Le Comité national de l'APPEP demande donc que la correction numérique des copies soit optionnelle.

Il demande que les réunions d'entente et d'harmonisation se fassent en présence des correcteurs dans les centres d'examen.

Il exige la garantie qu'aucune métadonnée ne soit enregistrée.

Il exige que les copies puissent être téléchargées de manière à être corrigées hors-ligne.

Il demande enfin qu'il soit tiré à l'automne prochain un bilan sincère et complet de cette expérience.

Il invite tous les professeurs de philosophie à répondre à l'enquête qu'il mènera cet été sur la session 2021 du baccalauréat.